Une démocratie territoriale renforcée pour une diversité culturelle affirmée !

*Appel à mobilisation nationale le 29 mars 2010**

En cohérence avec le mouvement de casse et de délitement des services publics, le gouvernement menace directement la démocratie territoriale :

- en remettant en cause le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales par la fin de leur autonomie fiscale ;
- en organisant le passage d'une logique de projet politique de territoire à une logique gestionnaire de dispositifs fermés ;
- en renforçant les démarches de concentration des territoires, sans égard pour le temps de la construction des projets collectifs et pour l'équité territoriale.

L'inquiétude est moins dans la disparition de la compétence générale, en particulier pour la culture, dont le Président de la République a d'ores et déjà annoncé le maintien, que dans celles des moyens de décision politiques et financiers dont disposeront réellement, dans un avenir très proche, les collectivités.

Face à un modèle gestionnaire où nous serions de simples prestataires et clients/usagers de services publics, **c'est une démocratie territoriale participative et de coopération que nous devons construire pour faire face aux enjeux de demain.**

Nous, acteurs artistiques et culturels réunis au sein de l'Ufisc, aux côtés des élus et des citoyens, demandons le renforcement d'une démocratie territoriale de proximité dont le fonctionnement global s'appuierait sur un processus éthique, fondé sur la déclaration universelle des droits de l'homme. C'est sur cette base générale que doivent pouvoir s'envisager des politiques publiques territoriales qui embrassent **l'enjeu de la culture comme un enjeu majeur de société par l'attribution de compétences spécifiques** en matière culturelle et non plus de compétence générale, où la culture ne serait qu'un enjeu aléatoire et circonstancié.

L'attribution de compétences spécifiques non limitatives, à toutes les collectivités territoriales dans le respect de la diversité culturelle et des droits culturels est la garantie d'une politique publique exigeante pour les arts et la culture. Elles doivent être fondées sur des valeurs explicites et partagées, qui mettent la place de l'art et de la culture, comme bien commun de notre société, au centre du débat démocratique entre les collectivités publiques, la société civile organisée et les citoyens. Elles doivent être établies sur un financement ambitieux pour que chaque collectivité territoriale, à son échelle, en convergence ou distinctement, puisse exercer sa politique.

C'est pourquoi nous appelons à dénoncer la réforme des collectivités territoriales engagée, à exiger une démocratie territoriale renforcée pour une diversité artistique et culturelle affirmée et à rejoindre

La mobilisation nationale du 29 mars !

L'UFISC* appelle tous les acteurs des arts et de la culture, tous les élus, tous les citoyens à se mobiliser et à rejoindre la Manifestation à Paris le lundi 29 mars* !

(Départ à 14h30 au Palais Royal, cortège jusqu'au Sénat et AG à 18h au Théâtre National de l'Odéon)

Nous vous invitons aussi à toutes initiatives en région d'interpellation et de mobilisation auprès de vos élus et représentants de l'Etat !

UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Fédération nationale des arts de la rue –Fédurok (Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles)– SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) – SCC (Syndicat du Cirque de Création) - FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et des Musiques Improvisées) – CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants) – Le Chaînon/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts) – Actes'If (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens) – RIF(Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France) – SMA (Syndicat National des petites et moyennes structures à but non-lucratif de Musiques Actuelles) – Zone Franche (le Réseau des Musiques du Monde)) – Membres associés : La FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) – La FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens) – La Fédération des Acteurs « Culture-Multimédia ».

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels – 221 rue de Belleville – 75019 Paris - 01 42 49 53 64

ufisc.coordination@gmail.com – paola.villain@ufisc.org - **www.ufisc.org** - Siret 488 850 439 00024 - APE 9412Z

***UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, composée de :**

- LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE
- LA FEDUROK - Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles
- LE SYNAVI - Syndicat national des arts vivants
- LE SCC - Syndicat du Cirque de Création
- LA FSJ - Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées
- LE CITI - Centre International pour les Théâtres Itinérants
- LE CHAINON/FNTAV - Réseau de structures de diffusion de spectacle vivant
- ACTES IF - Réseau solidaire de lieux culturels franciliens
- LE RIF - Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France
- LE SMA - Syndicat national des petites et très petites structures non lucratives de Musiques Actuelles
- ZONE FRANCHE - Fédération des musiques du monde
- LA FFEC – Fédération Française des Ecoles de cirque
- LA FRAAP – Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
- La Fédération nationale des acteurs Culture Multimédia

***Cet appel à mobilisation est lancé à l'initiative de :**

- la Fédération CGT du spectacle,
- la CGT Culture,
- le CIPAC,
- le CRACC Île-de-France,
- le SNM-FO,
- le SNSP,
- le SYNDEAC,
- l'UFISC
- la Fédération Culture Communication Spectacle CFE-CGC,
- le SNACOPVA CFE-CGC,
- le SNAPS CFE-CGC,
- le SNCAMTC CFE-CGC

UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Fédération nationale des arts de la rue –Fédurok (Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles)– SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) – SCC (Syndicat du Cirque de Création) - FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et des Musiques Improvisées) – CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants) – Le Chaînon/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts) – Actes'If (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens) – RIF(Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France) – SMA (Syndicat National des petites et moyennes structures à but non-lucratif de Musiques Actuelles) – Zone Franche (le Réseau des Musiques du Monde)) – Membres associés : La FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) – La FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens) – La Fédération des Acteurs « Culture-Multimédia ».

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels – 221 rue de Belleville – 75019 Paris - 01 42 49 53 64

ufisc.coordination@gmail.com – paola.villain@ufisc.org - **www.ufisc.org** - Siret 488 850 439 00024 - APE 9412Z